



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

**Direction de la réglementation et des
affaires juridiques**
Bureau de la réglementation
et des élections
Section armes

DEMANDE D'AUTORISATION : D'IMPORTATION D'EXPORTATION
D'ARMES, ÉLÉMENTS D'ARMES ET MUNITIONS
De..... vers.....

Expéditeur	Nom ⁽¹⁾ :		Destinataire	Nom ⁽¹⁾ :	
	Adresse :			Adresse :	
	BP :			BP :	
	N° tel :			N° tel :	
	@mail :			@mail :	

Le demandeur est : Tireur sportif Chasseur Club / Association Armurier Autre (à préciser) :

ARME(S) : Epaule Poing

Marque		Apparence d'une arme de guerre ⁽²⁾	<i>Oui / Non</i>
Modèle		Type de canon ⁽²⁾	<i>Lisse / rayé</i>
Calibre		Nombre de canon	
Percussion ⁽²⁾	<i>Centrale / Annulaire</i>	Longueur canon	
Chargeur ⁽²⁾	<i>Sans / Amovible/ Inamovible</i>	Longueur arme	
Nombre de coups		Système d'alimentation ⁽³⁾	
Catégorie		Quantité	

ELEMENT(S) D'ARME(S)

Rattaché à l'arme immatriculée		Type d'élément(s)	
Type d'arme		Capacité ou caractéristique	
Catégorie de l'arme		Catégorie	Quantité

MUNITION(S)

Rattachée à l'arme immatriculée	Quantité actuelle en stock	Marque	Catégorie	Calibre	Quantité

Nombre d'arme(s) détenue(s) actuellement ⁽⁴⁾ : A : B : C :

N° arme	Catégorie								

A, le
Signature du demandeur :
Je certifie exactes les informations ci-dessus

Demande d'autorisation d'importation ou d'exportation d'armes et munitions

Conformément au code de la sécurité intérieure, ce formulaire complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires, doit être transmis au Haut-commissariat de la République en Polynésie française à l'adresse suivante :

*Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Direction de la réglementation et des affaires juridiques, Bureau de la réglementation et des élections
Police des armes et munitions BP 115 - 98713 Papeete
armes@polynesie-francaise.pref.gouv.fr*

Attention : Les dossiers incomplets ou mal renseignés seront renvoyés

Remplissage du formulaire :

Le formulaire doit être complété avec soin de manière lisible sans rature ni surcharge.

- (1) Indiquer les Nom et prénom(s) ou le nom de l'association ou la raison sociale du commerce
- (2) Rayez les mentions inutiles
- (3) Automatique, semi-automatique, à répétition manuelle (pompe ou verrou), un coup par canon
- (4) Pour les armuriers, indiquer uniquement les quantités en stock

Documents à joindre pour une demande d'importation :

Pour un particulier :

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales, datant de moins de trois mois (pas nécessaire pour une importation de munitions ou d'élément d'arme) ;
- Justificatif de la pratique :
 - Photocopie de l'adhésion à une association de chasse ;
 - Ou autorisation des propriétaires de chasser sur leurs terres ;
 - Ou photocopie recto-verso de la licence délivrée par la Fédération Polynésienne de Tir en cours de validité ;
- Copie de l'autorisation de détention pour une importation d'arme de catégorie B ;
- Copie du récépissé de déclaration de l'arme correspondante pour une importation de munition ou d'élément d'arme ;
- 2 Enveloppes timbrées au tarif en vigueur ;

Pour une association :

- Photocopie du statut à jour de l'association.
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité du président.
- Copie de l'autorisation de détention pour une importation d'arme de catégorie B ;
- Copie du récépissé de déclaration de l'arme correspondante pour une importation de munition ou d'élément d'arme ;
- 2 Enveloppes timbrées au tarif en vigueur.

Pour un professionnel :

- Photocopie de votre autorisation de fabrication et de commerce ou de votre agrément d'armurier.
- 2 Enveloppes timbrées au tarif en vigueur.

Documents à joindre pour une demande d'exportation :

Pour un particulier :

- Une copie de l'autorisation d'importation du pays tiers importateur ou la preuve que l'importation est dispensée d'autorisation et le cas échéant, de la non objection des pays tiers de transit ;
- Un document commercial justifiant de l'opération d'exportation à venir (facture, proforma, bon de commande...) ;
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Copie de l'autorisation de détention ou du récépissé de déclaration de l'arme ou de l'élément d'arme exporté ;
- Copie de la licence de tir en cours de validité ou du justificatif de la pratique de la chasse ;
- 2 Enveloppes timbrées au tarif en vigueur.

Pour une association :

- Photocopie du statut à jour de l'association.
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité du président.
- Copie de l'autorisation de détention ou du récépissé de déclaration de l'arme ou de l'élément d'arme exporté ;
- 2 Enveloppes timbrées au tarif en vigueur.

Pour un professionnel :

- Photocopie de votre autorisation de fabrication et de commerce ou de votre agrément d'armurier.
- 2 Enveloppes timbrées au tarif en vigueur.